



COMITÉ D'ACTION RÉUNION
**des groupes
d'accès à la justice
provinciaux and
territoriaux**

MARS 2015



Comité d'action sur
l'accès à la justice
en matière civile et familiale

Le présent rapport est publié par le Comité d'action sur l'accès à la justice en matière civile et familiale, Ottawa, Canada, juillet 2015

On peut faire parvenir des commentaires sur le présent rapport au Comité d'action par l'intermédiaire du Forum canadien sur la justice civile, à l'adresse électronique suivante : <communications@cfcj-fcjc.org>.



Comité d'action sur
l'accès à la justice
en matière civile et familiale

TABLE DES MATIÈRES

Section 1

INTRODUCTION

1.1 Aperçu 02

Section 2

RAPPORTS P/T D'AJ SUR LES PROGRÈS, LES DÉFIS ET LES OBJECTIFS

2.1 Groupes P/T d'AJ : points de ressemblance
et de différence 03

2.2 Groupes d'AJ : difficultés et leçons apprises 05

Section 3

CONSTRUIRE UN RÉSEAU NATIONAL D'ACCÈS À LA JUSTICE EN LIGNE

3.1 Réseau de recherche sur l'accès à la justice 07

3.2 Réseautage, besoins en communication et
commentaires sur le RRAJ 08

Section 4

4.1 Mobiliser le public 09

Section 5

VOIE À SUIVRE : OBJECTIFS ET PROCHAINES ÉTAPES

5.1 Comment en arriver au but recherché? 11

5.2 Plans d'avenir du Comité d'action 12

Section 6

CONCLUSION 13

Section 7

NOTES 14

1. INTRODUCTION

«... le monde de la justice n'a jamais été plus engagé dans les questions d'accès à la justice qu'à l'heure actuelle... »

- L'honorable juge
Thomas A. Cromwell

Le 13 mars 2015, le Comité d'action sur l'accès à la justice en matière civile et familiale (le Comité d'action) a convoqué une réunion des groupes provinciaux et territoriaux d'accès à la justice (les groupes P/T d'AJ) établis, dont beaucoup ont été constitués pour faire suite à la recommandation 5.1 de la *Feuille de route* du Comité d'action¹. La réunion avait pour but de mener une réflexion sur les progrès réalisés par ces groupes au cours de la dernière année, de discuter des projets d'accès à la justice en cours dans différents ressorts, de mettre en lumière les progrès prometteurs, de tirer les leçons des difficultés communes, et d'envisager une collaboration et une coopération entre les intervenants dans le domaine de la justice, auxquelles le Comité d'action pourrait apporter un soutien accru.

La réunion a été présidée par l'honorable juge Thomas A. Cromwell et tenue par le Barreau du Haut Canada, avec le soutien du Forum canadien sur la justice civile, et elle comptait des représentants de chaque province et territoire. Comme l'a fait observer le juge Cromwell dans son allocution de bienvenue, [TRADUCTION] « cette participation active de chaque province et territoire au débat sur l'accès à la justice témoigne non seulement des difficultés graves et pressantes que nous connaissons dans le domaine de l'accès à la justice, mais aussi de la volonté croissante, dans notre domaine, de prendre des mesures actives pour s'attaquer à ces difficultés ». Notant que le monde de la justice n'a jamais été plus engagé dans les questions d'accès à la justice qu'à l'heure actuelle, les participants à la réunion ont mis en lumière des questions clés : l'établissement de relations entre les groupes d'accès à la justice locaux et nationaux, l'éducation et l'engagement du public, des innovations dans le système juridique, et la nécessité de créer une plate-forme nationale de communication en ligne susceptible de rapprocher les intervenants engagés dans l'accès à la justice partout au pays.

1.1 APERÇU

Le présent rapport fait un survol de la réunion et résume les principaux points abordés². On s'est efforcé de saisir les observations, suggestions et principaux points du dialogue. La structure du rapport suit de près l'ordre du jour de la rencontre, et commence par un résumé de la séance plénière d'ouverture, à laquelle ont été discutés les progrès, réussites et défis que connaissent les groupes P/T d'AJ. Suit une vue d'ensemble de la table ronde, où la discussion a porté sur la création d'un réseau national d'accès à la justice en ligne, sur la façon d'élargir le réseautage, sur le partage des connaissances, et sur la collaboration entre les groupes P/T d'AJ, ainsi qu'avec un vaste éventail d'intervenants en justice qui œuvrent sur des questions d'accès à la justice. Le rapport résume ensuite les points essentiels d'une séance plénière en après-midi traitant des façons de mobiliser davantage le public. Le rapport conclut par un sommaire de la plénière de clôture, à laquelle on a demandé aux représentants d'énoncer les progrès mesurables qu'ils souhaitent que leur propre groupe P/T réalise dans l'année à venir, ainsi que les objectifs qu'ils voudraient que le Comité d'action national atteigne dans la prochaine année.

2. RAPPORTS P/T D'AJ SUR

les progrès, les défis et les objectifs

On a demandé à chaque ressort, avant la réunion, de remplir un questionnaire qui demandait des détails sur la structure et la gouvernance de son groupe P/T d'AJ³, et sur les activités en cours, initiatives et difficultés et réussites éventuelles de ce groupe. À partir des réponses au questionnaire, John Sims, président du Comité de l'accès à la justice de l'Association du Barreau canadien, a animé une discussion de groupe sur les progrès réalisés au cours de la dernière année par les groupes P/T d'AJ. Cette séance avait pour objectif de faire ressortir les progrès prometteurs et de servir de plateforme pour le partage des connaissances entre les différents ressorts.

John Sims entame la discussion en prenant acte de l'un des grands problèmes à résoudre en matière d'accès à la justice, à savoir que l'administration de la justice au Canada est fragmentée, qu'elle est un « système de systèmes »⁴. La tendance à travailler en cloisonnement qui en résulte a compliqué la coordination et la collaboration sur les initiatives d'accès à la justice. Néanmoins, la création de groupes d'accès à la justice dans chaque province et territoire, et la volonté manifestée par les groupes P/T d'AJ de se regrouper avec l'appui du Comité d'action national, montrent que des progrès considérables sont réalisés.

2.1 GROUPES P/T D'AJ : POINTS DE RESSEMBLANCE ET DE DIFFÉRENCE

Dans son résumé des réponses au questionnaire, John Sims note que les groupes P/T d'AJ actuels présentent beaucoup de ressemblances de structure, d'organisation, de priorités et d'objectifs, mais qu'ils ont aussi des points de différence essentiels.

On a noté les points de ressemblance suivants entre groupes:

- **Mandat.** La conception et la structure des groupes sont variables (voir ci-dessous), mais la plupart des groupes se sont dotés de mandats semblables, qui mettent l'accent sur la collaboration et la coordination systématisées, le partage du savoir et l'échange d'information, le décroisement, la mobilisation du public, et la promotion de l'innovation.
- **Niveaux d'activité.** Tous les groupes ont été occupés, la plupart ayant plusieurs projets en cours. Cela dit, tous les groupes en sont à des stades de développement différents (voir plus bas dans cette section).
- **Accent sur le droit de la famille.** Tous les groupes considèrent le droit de la famille comme un domaine à priorité élevée où il existe un très fort besoin. Plusieurs groupes (ceux du Manitoba, de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard) ont constitué des groupes de travail consacrés au droit de la famille ou ont déjà lancé des initiatives axées sur le droit de la famille. Le groupe d'accès à la justice, en Alberta, se concentre exclusivement sur la réforme du droit de la famille. Au vu de cette importance accordée au droit de la famille, John Sims a souligné que des possibilités importantes de collaboration se présentent au fur et à mesure que les groupes

« L'enthousiasme et les perspectives originales des étudiants en droit droit activement engagés dans la recherche, la collaboration, et les présentations sur des questions d'accès à la justice ont été essentiels à la réussite de cette initiative et à la poursuite de son succès... »

avancent dans leurs projets de droit de la famille, et que les groupes devraient éviter de « réinventer la roue ».

On a aussi noté des différences entre groupes.

- **Stade de développement.** Chaque groupe en est à un stade différent de développement⁵. À titre d'exemple, quelques-uns des groupes ont déjà approuvé et adopté un mandat formel (Nouvelle Écosse, Manitoba, Territoires du Nord-Ouest, Terre-Neuve-et-Labrador), mais d'autres ont tenu beaucoup de discussions et de consultations, et progressent vers la mise au point de leurs documents-cadres (p. ex. la Colombie-Britannique et le Nunavut), tandis que d'autres encore en sont à des stades moins avancés de planification et de formation.
- **Nombre de membres de base**⁶. Le nombre de membres essentiels s'inscrit entre 7 et 26⁷, la moyenne s'établissant entre 15 et 18 représentants. Plusieurs groupes estimaient qu'un grand nombre de membres de base est un avantage, puisque cela permet un large partage de l'information et offre une excellente occasion de cerner des domaines de collaboration possibles. On note aussi que l'inclusivité revêt dans certains cas plus d'importance que la taille. Mais certains (pas tous) ont noté qu'un grand nombre de membres de base peut aussi se révéler peu maniable, compliquant ainsi la planification et la mise en application de projets. Le consensus était toutefois que chaque groupe doit établir son « point idéal », c'est-à-dire le nombre de membres de base suffisant pour permettre l'inclusivité et la collaboration, mais pas trop pour empêcher d'être pratique et efficace. Certains groupes, comme celui du Québec, ont adopté une approche double, créant un petit groupe de base de membres actifs du comité directeur (sept en tout) composé de juges, de cours et de ministres, et un groupe plus important de 24 membres comprenant un éventail plus large d'intervenants en justice, soit de « gens qui ne peuvent être absents de cette conversation ». Œuvrant côte à côte, le petit comité directeur et le grand groupe de 24 membres composent le groupe d'accès à la justice.
- **Structure et composition des membres de base.** Beaucoup de groupes ont adopté une « structure classique », les membres de base regroupant des intervenants traditionnels de la justice, soit des représentants de la cour, des barreaux, du gouvernement, de l'aide juridique, des associations d'avocats nationales et/ou régionales, des fondations juridiques, etc. Toutefois, des groupes comme ceux de la Colombie-Britannique, du Nunavut, de l'Ontario et de la Saskatchewan ont adopté des modèles de gouvernance « non traditionnels », ou encore élargi l'éventail des intervenants engagés dans les activités de base du groupe. En Saskatchewan, par exemple, des professeurs et des étudiants de l'Université de la Saskatchewan ont joué un rôle essentiel au sein du groupe, lequel compte des représentants de l'association des étudiants en droit et de l'association des étudiants en droit autochtone, de même que des membres du corps enseignant. Selon la Saskatchewan, [TRADUCTION] « l'enthousiasme et les perspectives originales des étudiants en droit activement engagés dans la recherche, la collaboration, et les présentations sur des questions d'accès à la justice ont été essentiels à la réussite de cette initiative et à la poursuite de son succès »⁸. D'autres exemples d'une gouvernance et de structures de groupe innovatrices sont fournis par l'Ontario, qui qualifie son groupe (TAG) de « plateforme d'apprentissage » comptant plus de 220 groupes dans sa liste de contacts⁹, et le Nunavut, qui a adopté un cadre d'engagement communautaire adapté aux besoins culturels particuliers de ce ressort¹⁰.

Les groupes convenaient généralement que les organismes regroupant les membres de base devraient être pluridisciplinaires et largement inclusifs, mais chaque groupe avait sa propre expérience et ses propres idées concernant les groupes d'intervenants qu'il convenait d'inclure. Par exemple, certains ont exprimé des réserves touchant la participation des ministres à titre de membres de base, puisqu'il y a souvent des changements de ministres, lesquels apportent chacun leurs propres priorités. Par contre, d'autres accordaient de l'importance à ce que le ministre de la Justice siège à la table, estimant que rien ne pouvait être fait en l'absence d'un engagement à un niveau gouvernemental élevé. Quelques-uns jugeaient préoccupante l'inclusion de la sphère judiciaire, en raison de craintes liées à l'indépendance judiciaire, tandis que le plus grand nombre était d'opinion contraire.

- **Niveau de mobilisation du public.** On note beaucoup de variation concernant l'ampleur de la mobilisation du public dans le travail des groupes P/T d'AJ, et la nature de cette mobilisation. Certains groupes ont réservé des places parmi leurs membres essentiels pour un représentant du public; d'autres n'ont pas de représentant non public ou « non juridique ». Il est généralement admis que mobiliser le public pose un défi constant, et que tous les groupes éprouvent de la difficulté à cet égard et cherchent à améliorer la situation (voir la section 2.2).

2.2 GROUPES D'ACCÈS À LA JUSTICE : DIFFICULTÉS ET LEÇONS APPRISSES

La quasi-totalité des groupes P/T d'AJ ont éprouvé des difficultés dans l'exécution de leur travail. Les deux difficultés les plus fréquentes à ce jour sont la « mobilisation du public » et la « lassitude touchant l'accès ».

- **Mobilisation du public.** Beaucoup des groupes (mais non tous) ont éprouvé de la difficulté à trouver le meilleur moyen de faire participer le public à leurs travaux. Certains ont eu de la difficulté à déterminer qui devrait « représenter le public » et à savoir quand et comment mobiliser le public. D'autres ont signalé qu'on était parfois peu à l'aise à l'idée d'inclure des membres du public parmi les membres de base, notamment pour plusieurs raisons : la crainte de soulever des attentes qui ne sont pas encore réalisables, l'incertitude sur les façons de mobiliser le public, ou l'inquiétude sur les façons de rendre la discussion accessible et pertinente pour les gens. Malgré ces difficultés, tous les groupes ont la volonté de véritablement mobiliser le public (voir à la section 4 une discussion plus détaillée sur la mobilisation du public).
- **Lassitude touchant l'accès.** Beaucoup de groupes étaient préoccupés par la « lassitude touchant l'accès », désignant la lassitude générale ressentie par des membres de la communauté d'accès à la justice qui, souvent, travaillent depuis des années sur les questions d'accès mais ne constatent que de petits changements et améliorations. Cette lassitude touchant l'accès peut comprendre la « fatigue des rapports » (« les gens sont lassés de lire des rapports sur les questions d'accès; ils veulent de l'action »); la « fatigue du bénévolat » (« le plus gros du travail sur l'accès est fait sur un coin de bureau, et les gens sont épuisés »); et la « fatigue des comités » (« les intervenants ne voient pas l'utilité d'un comité de plus »). Il faut aborder différemment chacune des dimensions de la lassitude touchant l'accès. En ce qui concerne la « fatigue du bénévolat », par exemple, nous devons trouver des moyens de financer des postes rémunérés. Non seulement cela aidera à lutter contre la fatigue, mais la présence d'un personnel

... qu'il faut du temps et des ressources

pour parvenir à la capacité de collaborer avec efficacité dans des groupes pluridisciplinaires groupes doivent être disposés à ne pas lâcher le processus...

qui se consacre à faire avancer le programme d'accès à la justice améliorera considérablement les résultats et garantira que les projets vont de l'avant. Par ailleurs, on peut lutter contre la « fatigue des rapports » et la « fatigue des comités » en prenant des mesures concrètes (voir plus bas dans cette section).

Même si la plupart des groupes P/T d'AJ en étaient encore aux stades préliminaires de développement, ils avaient presque tous tiré des leçons importantes.

- **Souplesse et adaptabilité.** Apprendre l'efficacité au sein de grands groupes pluridisciplinaires peut prendre beaucoup de temps. Il peut aussi se révéler difficile d'expérimenter et de prendre des risques dans une profession qui est souvent habituée à fonctionner selon une structure hiérarchique descendante. Mais un groupe ne peut réussir qu'à la condition d'être disposé à mettre à l'épreuve sa propre structure et le type d'initiative qu'il entreprend. Les groupes doivent aussi accepter l'échec, parce que les expériences ne réussissent pas toutes. Il est impératif de tirer la leçon de chaque expérience et de s'adapter, ce qui fait partie du processus d'innovation.
- **Il faut du temps pour construire une relation.** Il est difficile de mobiliser le public (voir plus haut dans cette section), mais il peut s'avérer tout aussi difficile d'obtenir l'adhésion d'autres représentants au sein de la profession juridique et de professionnels d'autres secteurs. Encourager cette adhésion pose un défi particulier lorsque ces groupes n'ont pas toujours collaboré étroitement ou facilement par le passé. La plupart des groupes P/T d'AJ ont mentionné qu'il faut du temps et des ressources pour parvenir à la capacité de collaborer avec efficacité dans des groupes pluridisciplinaires. Il faut aussi du temps pour nouer des relations de confiance entre les membres. Les groupes doivent être disposés à ne pas lâcher le processus, et il ne faut jamais sous-estimer l'importance de bâtir des relations.
- **Faire fonction de « connecteur ».** L'un des moyens les plus efficaces pour réussir est de tenir le rôle de « connecteur ». Au lieu d'essayer de contrôler chaque aspect d'un projet, on cherche à mettre en lien les idées et les gens, et les gens et les ressources. Il s'agit de trouver le bon équilibre entre être à l'aise et contrôler.
- **Avoir une vision à long terme et s'y tenir.** Dans un grand groupe diversifié, prendre des décisions peut s'apparenter à « rassembler des chats ». Mais se doter d'une vision à long terme et poursuivre cette vision sans relâche mènent à de bonnes décisions au sein des grands groupes. De plus, les solutions à des problèmes de longue date ne surgiront pas instantanément du simple fait qu'un groupe a mis en place une structure (c.-à-d. un modèle de gouvernance). Éviter les déceptions lorsque les choses ne s'améliorent pas immédiatement n'est pas chose facile, bien que cela soit indispensable à la réussite à long terme.
- **Évaluer dès le début.** Décider de prime abord comment le groupe doit mesurer la « réussite » peut présenter de nombreux avantages, comme faire en sorte que le groupe se concentre sur le choix de projets qui aident à répondre à des objectifs précis, ou encore fournir aux intervenants des preuves tangibles que des progrès sont réalisés. On peut aussi envisager des méthodes d'évaluation non traditionnelles, comme l'évaluation en cours d'exécution ou la mesure de l'impact, qui n'ont pas été traditionnellement utilisées dans le secteur juridique.

3. CONSTRUIRE UN

réseau national d'accès à la justice en ligne

Tous les groupes P/T d'AJ ont largement reconnu la nécessité d'améliorer le partage des connaissances entre un vaste éventail d'intervenants en matière de justice. Au cours de la deuxième séance de la journée, Trevor Farrow et Nicole Aylwin du Forum canadien sur la justice civile ont présenté un prototype du réseau de recherche sur l'accès à la justice (RRAJ) (en anglais : Access to Justice Research Network-AJRN), plate-forme nationale en ligne qui permet aux membres du réseau de partager facilement des ressources et de lancer des conversations sur des questions d'accès à la justice¹¹. Le RRAJ a été créé pour répondre à un besoin croissant de coordination et centralisation nationales de la recherche, des nouvelles, des données, entre autres, en matière d'accès à la justice. Après avoir présenté le RRAJ, Trevor Farrow et Nicole Aylwin ont animé une discussion sur le réseautage et les besoins en communication des groupes P/T d'AJ, et sur les moyens de développer encore le RRAJ de façon à répondre à ces besoins.

3.1 RÉSEAU DE RECHERCHE SUR L'ACCÈS À LA JUSTICE

Le RRAJ est un réseau interactif et participatif en ligne d'intervenants de l'accès à la justice au Canada. Il sert d'outil pour transférer en temps voulu la recherche et les conclusions touchant l'accès à la justice aux juristes, avocats, décideurs et autres intervenants de l'accès à la justice, tout en faisant office de base de données organisée pour le contenu et les publications sur les questions d'accès à la justice. Sa fonction est de créer une tribune accessible pour les conversations et les échanges de connaissances concernant l'accès à la justice. À l'heure actuelle, le RRAJ est composé de deux volets :

1. Une liste de diffusion qui permet aux adhérents du réseau d'entrer en contact ou de collaborer facilement avec d'autres adhérents, et d'entamer par courriel un dialogue sur les questions d'accès à la justice essentielles.
2. Un site Web¹² servant de « carrefour d'échange » pour la recherche et les ressources liées à l'accès à la justice. Le site Web est entretenu par le Forum canadien sur la justice civile, mais son contenu sera largement produit par les utilisateurs, c'est-à-dire que le contenu diffusé par le réseau au moyen de la liste de diffusion sera publiquement affiché sur le site Web du RRAJ.

Sous sa forme actuelle, le RRAJ vise à stimuler le dialogue et l'échange de connaissances de façon à établir des liens entre les chercheurs en accès à la justice dans tout le pays, et à multiplier les répercussions des ressources et initiatives en la matière en cours au Canada et, de plus en plus, à l'échelle internationale.

Le public peut être « mobilisé » de multiples façons :

consultation, participation, éducation, adhésion, etc.

Nous devons réfléchir au sens que nous donnons à l'expression « mobilisation du public ».

3.2 RÉSEAUTAGE, BESOINS EN COMMUNICATION ET COMMENTAIRES SUR LE RRAJ

Pour contribuer à améliorer l'efficacité du réseau, Trevor Farrow et Nicole Aylwin ont demandé au groupe de fournir des commentaires sur le prototype du RRAJ et de lancer des idées sur la façon dont la plate-forme pourrait appuyer les objectifs de réseautage et de communication des groupes P/T d'AJ. On a demandé à chaque groupe, pour structurer la discussion, d'indiquer les caractéristiques essentielles que devrait posséder chaque tribune en ligne. Voici les suggestions qui ont été faites.

- **Accent sur le signalement des résultats.** Le réseau devrait chercher à créer une culture en ligne où les membres n'hésitent pas à signaler régulièrement et activement les résultats des projets, que ces résultats soient bons ou mauvais.
- **Fournir un point d'accès national unique.** Le réseau devrait servir de portail offrant un point d'accès unique aux intervenants en matière d'accès à la justice qui recherchent un vaste éventail de documents. Il est probable que les groupes P/T d'AJ auront besoin de plates-formes propres à différents types de ressorts, ou voudront de telles plates-formes, mais le réseau national devrait être la porte menant à ces sites. Bref, le réseau devrait être une « lucarne unique » pour ceux en quête de documents relatifs à l'accès à la justice au Canada. De plus, les groupes P/T d'AJ devraient collaborer et relier les réseaux en ligne propres à un ressort à la plate-forme nationale. On éviterait ainsi la fragmentation et les travaux en double.
- **Fournir beaucoup d'occasions d'interaction.** Le partage efficace de connaissances ne résulte pas d'une simple communication d'information, mais d'une interaction. Le réseau national doit, pour qu'il soit une réussite, offrir la possibilité à ses adhérents de véritablement communiquer entre eux; il devrait permettre aux gens de collaborer et de se regrouper en ligne.
- **Être bien organisé et entretenu.** Les ressources sur le site Web doivent être bien organisées et entretenues, de manière à éviter que les utilisateurs se sentent dépassés. Il faut que les gens puissent rapidement et facilement trouver ce qu'ils recherchent. Une solide fonction de recherche est impérative. Il serait utile en outre que les utilisateurs décident de suivre uniquement les sujets, projets ou fils de discussion qui les intéressent.

4. MOBILISER LE PUBLIC

Nous devons laisser le public s'exprimer en premier

Comme mentionné précédemment, la mobilisation du public a posé un défi à presque tous les groupes P/T d'AJ. Lors de la séance plénière de l'après-midi, on a demandé au groupe d'étudier ce qu'on entend par la mobilisation du public, et comment procéder à cette mobilisation avec plus d'efficacité. Les idées suivantes ont été avancées.

- **Nous devons réfléchir à ce que nous entendons par « mobilisation du public ».** Le public peut être « mobilisé » de multiples façons : consultation, participation, éducation, adhésion, etc. Nous devons réfléchir au sens que nous donnons à l'expression « mobilisation du public ». Il pourrait être utile de voir ces différentes formes de participation comme des « couches de la mobilisation du public », chaque couche se révélant plus ou moins utile à différents moments et dans différentes circonstances. Il serait peut-être aussi bon de songer au fait que la mobilisation du public pourrait être un simple prisme au travers duquel nous essayons d'examiner l'ensemble de nos activités. Autrement dit, lorsque nous entreprenons quelque chose, nous devrions auparavant essayer d'examiner notre plan du point de vue du public. Cela pourrait nous aider à déterminer d'avance comment, et quand, nous devons mobiliser le public.
- **Nous devons laisser le public s'exprimer en premier.** Lorsque nous mobilisons le public, trop souvent nous présentons aux gens des idées et des plans déjà faits, en nous bornant à demander des commentaires sur nos plans. Dans le même ordre d'idées, on ressent le besoin de se rendre crédible aux yeux du public en se dotant d'une « voix publique » au comité. Le groupe était d'avis que nous devrions résister à ce sentiment de besoin en essayant de changer ces modèles de « mobilisation » plus typiques, et laisser plutôt le public s'exprimer en premier. Les groupes d'accès à la justice doivent parler aux gens du système juridique. Nous devons nous informer au sujet non seulement des besoins juridiques du public, mais aussi de ses attentes, de son comportement et de la façon dont il comprend le système de justice (défini de façon large). Nous ne devons pas tenir pour acquis que les membres du public veulent penser aux problèmes et s'y engager tout comme le fait la collectivité juridique. Nous voulons comprendre la façon de penser du public et lui demander comment il veut attaquer les problèmes auxquels nous sommes exposés ensemble et collectivement.
- **Nous devons mieux expliquer au public les incidences sur lui de l'accès à la justice (ou de son absence).** Nous avons plutôt mal réussi à aider le public à comprendre pourquoi l'accès à la justice est une question qui devrait lui tenir à cœur. De même, nous n'avons pas su bien l'informer de tout le travail que nous effectuons pour améliorer le système. Trop souvent, nous ne faisons que distribuer l'information à l'interne (parmi les « suspects habituels »), sans faire part au public (de façon accessible) de notre travail. Si nous souhaitons mobiliser le public pour qu'il s'intéresse à notre travail, nous devons au préalable lui enseigner la nature de notre travail, puis le faire participer à notre tâche.

- **Nous devons nous préparer à entendre des commentaires défavorables.** Nous savons que bien des gens ont eu une mauvaise expérience du système de justice. Nous devons éviter de nous mettre sur la défensive lorsque nous entendons des commentaires défavorables, et voir plutôt dans ces commentaires une occasion d'apprendre et de reconstruire la confiance avec ceux qui ont été déçus ou exclus.
- **Nous devons nous adresser au public et nous associer avec les organisations communautaires.** Il arrive trop souvent qu'on demande au public de venir à nous; c'est à nous qu'il revient d'obtenir la participation du public dans les espaces publics (centres communautaires, lieux du culte, bibliothèques, cafétérias, etc.). Les organisations communautaires, comme les groupes locaux à but non lucratif et les groupes de défense des intérêts, entretiennent déjà de longues relations de confiance avec différentes collectivités. Elles ont de plus fait la preuve depuis longtemps qu'elles savent travailler « sur le terrain » et mobiliser le public. Ces organisations discutent déjà de beaucoup des questions qui nous tiennent à cœur. La collaboration avec ces organisations nous permettrait de nous appuyer sur leurs connaissances, leur expertise et leurs réseaux, tout en créant de nouvelles alliances.

5. VOIE À SUIVRE :

objectifs et prochaines étapes

La dernière séance de la journée a été consacrée aux prochaines étapes. On a demandé aux groupes de réfléchir à leurs objectifs juridictionnels individuels et à ce qu'ils espéraient réaliser au cours de l'année qui vient. On leur a aussi demandé de donner des idées sur la façon dont le Comité d'action — dont le mandat initial a été réalisé — pourrait aller de l'avant de manière à continuer à donner de l'élan et à apporter un soutien à une conversation nationale sur l'accès à la justice, tout en apportant un soutien aux groupes P/T d'AJ locaux.

5.1 COMMENT EN ARRIVER AU BUT RECHERCHÉ?

Les groupes ont fourni une grande variété de suggestions — à la lumière de leurs besoins juridictionnels uniques, et de la variété de leurs modèles organisationnels — lorsqu'on leur a demandé d'indiquer les mesures particulières qui seraient nécessaires pour faire en sorte que les groupes P/T d'AJ continuent de grandir et de prospérer. Certaines étaient propres à un ressort, tandis que d'autres étaient plus générales et d'application large. Nous présentons ci-dessous un résumé des suggestions qui ont fait un consensus et qui pourraient être largement appliquées à tous les groupes P/T d'AJ, quelles que soient les particularités des ressorts.

- **Agir.** Pour maintenir l'élan et éviter la « lassitude touchant l'accès » (voir la section 2.2), nous devons « faire quelque chose, n'importe quoi... faire un petit pas, le célébrer et aller de l'avant ». Toute action démontrera que les groupes P/T d'AJ peuvent « faire bouger les choses ». En l'absence d'action, l'intérêt dans les groupes risque de s'évanouir, mettant ainsi à risque leur capacité de se révéler efficaces.
- **Prendre acte de ce qui est positif.** Il est facile de se concentrer sur ce qui reste à faire, mais on note que des progrès utiles et des projets réussis sont observés dans de nombreux ressorts. Célébrer ces réussites, et communiquer les résultats à l'interne et avec le public, aidera à maintenir l'élan et encouragera les autres à agir.
- **S'engager à communiquer l'information.** Continuer à construire une culture axée sur le partage des connaissances et l'échange d'information fera partie intégrante de la réalisation des objectifs individuels des groupes P/T d'AJ aussi bien que des objectifs nationaux plus larges. Cela exige toutefois l'engagement par chaque groupe d'être proactif, c'est-à-dire de ne pas attendre qu'on l'appelle pour fournir l'information. Les groupes devraient plutôt chercher des moyens de communiquer régulièrement avec les autres, et de partager les connaissances, les ressources et les idées. La création d'un réseau de communication national sur l'accès à la justice (voir la section 3) appuiera cet objectif^{f3}, comme le pourraient aussi de petits appels de « vérification » qu'on pourrait faire plus régulièrement au moyen de Skype ou de GoToMeeting.
- **Construire sur les points forts et les initiatives actuelles — ne pas attendre que les choses soient « parfaites ».** Nous devons tirer profit des initiatives en cours. Si on ne dispose pas de plans et d'initiatives totalement prêts, construire sur les plateformes et systèmes actuels – et collaborer tandis que nous en construisons de nouveaux – nous permettra d'aller plus rapidement de l'avant et de nous appuyer

sur davantage de ressources. Autrement dit, nous devons éviter de réinventer la roue, mais adopter plutôt une approche itérative du développement qui reconnaît que des tâtonnements, erreurs et améliorations peuvent déboucher sur une initiative réussie. Parallèlement, il faudrait aussi encourager des innovations dans les nouvelles initiatives et les approches de la justice relativement aux améliorations à long terme. Une chose est certaine : ne rien faire n'est tout simplement pas possible.

5.2 PLANS D'AVENIR DU COMITÉ D'ACTION

Bien que le mandat initial du Comité d'action soit achevé, les conséquences de son travail et de son rôle de meneur du débat national sur l'accès à la justice ont été largement reconnues. En son absence, nous accuserions des années de retard dans notre connaissance de l'ampleur actuelle des problèmes d'accès à la justice, la pression exercée pour un changement partagé de culture dans le domaine des services légaux et juridiques, l'élaboration d'idées précises pour aller de l'avant, et le regroupement d'individus et de groupes en vue d'agir. Pour veiller à ce que le Comité d'action continue maintenant d'inviter la collaboration et la discussion sur les questions d'accès à la justice, le juge Cromwell a invité le groupe à discuter de la forme que devrait revêtir l'avenir du Comité d'action en termes de sa structure, de son mandat et de ses objectifs. Les recommandations suivantes, parmi les nombreuses suggestions faites, ont obtenu un fort soutien.

- **Maintenir le soutien au renforcement des capacités aux niveaux local et national.** Grâce au travail effectué par le Comité d'action, la quasi-totalité des ressorts comptent désormais des groupes P/T d'AJ actifs. Le Comité d'action devrait poursuivre sa collaboration avec ces groupes, tout en renforçant la capacité d'agir sur les questions d'accès à la justice à l'échelle nationale (pour appuyer l'objectif important de « ne pas réinventer la roue » dans tout le pays).
- **La continuation du leadership de la Cour suprême du Canada.** La participation de la Cour suprême — tout particulièrement le leadership et la participation extraordinaires du juge Cromwell — a conféré une légitimité accrue au Comité d'action, et a aussi fait connaître publiquement le fait que nous en sommes à un stade critique d'accès à la justice au Canada. Il a été fortement recommandé que la Cour suprême maintienne ce leadership au moyen de sa participation au Comité d'action.
- **Préparer un rapport annuel qui « fasse le point » sur les questions d'accès à la justice et organiser des rencontres annuelles d'intervenants dans l'accès à la justice.** On a pris note que le Comité d'action serait bien placé pour préparer un rapport annuel qui « fasse le point » sur les questions d'accès à la justice, et sur les progrès en la matière, dans tout le pays. Ce rapport contribuerait au partage des connaissances, mais aiderait aussi à maintenir l'élan donné à la conversation nationale sur les questions d'accès à la justice. La publication de ce rapport pourrait coïncider avec une réunion annuelle (ou bisannuelle), semblable au colloque de janvier 2014, qui rassemblerait des intervenants nationaux de l'accès à la justice en vue de partager des ressources et de l'information. La mise au calendrier d'événements réguliers (annuels) sert aussi d'incitatif à l'action.

Globalement, le Comité d'action a été fortement encouragé à poursuivre son important rôle de leadership, ainsi qu'à établir sa structure et son mandat futurs de manière à renforcer sa présence sur la scène nationale, tout en maintenant sa relation de collaboration et de soutien avec les groupes P/T d'AJ. Il ne fait aucun doute que l'œuvre du Comité d'action, et son existence même, ont fortement pesé sur l'élaboration et le façonnement de la situation nationale et locale d'accès à la justice au Canada. Cette œuvre, et cette influence, sont très loin d'être terminées.

6. CONCLUSION

À la clôture de la réunion, le juge Cromwell a observé que le simple fait de convoquer une réunion du Comité d'action et des groupes P/T d'AJ avait entraîné la prise de certaines mesures. Dans certains cas, cela a incité à constituer un groupe d'AJ local. La réunion a fourni à tous les ressorts l'occasion de partager et de mettre en lumière des aspects importants de leur travail sur l'accès à la justice; elle a aussi fourni aux groupes P/T d'AJ la possibilité de discuter des difficultés éprouvées et des leçons apprises tandis qu'ils constituaient leurs groupes et entamaient leur travail. Elle a par ailleurs offert l'occasion de lancer une riche discussion sur un sujet auquel toutes les organisations qui œuvrent sur des questions d'accès à la justice attachent une grande importance, à savoir quelles initiatives d'accès à la justice donnent des résultats, quelles n'en donnent pas, quels sont les domaines les plus préoccupants, comment nous pouvons mieux collaborer (avec des organisations juridiques et non juridiques), comment nous pouvons innover, comment passer « de la parole à l'action » et comment mieux mobiliser le public. Enfin, le groupe a pu fournir de précieux commentaires sur la création d'un réseau de communication en ligne national, qui contribuera au renforcement de la collaboration entre les intervenants de la justice. Globalement, la réunion a aussi servi de rappel qu'on observe un « engagement commun envers l'accès à la justice » dans l'ensemble des provinces et territoires et que nos efforts, s'ils sont correctement soutenus, continueront de prendre de l'ampleur et de porter fruit.

7. NOTES

¹Comité d'action sur l'accès à la justice en matière civile et familiale, « L'accès à la justice en matière civile et familiale : Une feuille de route pour le changement » (Ottawa, octobre 2013), en ligne : Forum canadien sur la justice civile <http://www.cfcj-fcjc.org/sites/default/files/docs/2013/AC_Report_French_Final.pdf> [Feuille de route], à la page 23.

²Ce rapport s'efforce de reproduire de manière juste et précise une discussion qui s'est avérée vivante et étendue. Dans la mesure du possible, il « expose », au lieu de « commenter », les conversations qui ont eu lieu.

³Si nous avons opté, pour simplifier, d'employer l'expression « groupe d'accès à la justice » pour désigner l'ensemble des groupes P/T d'AJ à la réunion, on note d'un ressort à l'autre des variations de structure, de forme, d'organisation et de désignation officielle selon les groupes. Ainsi, la Colombie-Britannique a adopté une structure de gouvernance à base d'organisation, qui prévoit une représentation et une appartenance élargies, tandis que TAG (Treasurer's Advisory Group), le groupe local de l'Ontario, se qualifie de « plate-forme d'apprentissage » facilitant la collaboration et la discussion entre les organisations de l'Ontario – aussi bien juridiques que non juridiques – qui œuvrent dans les domaines de l'accès à la justice. Si en outre des groupes ont opté pour la désignation « comité » (Nouvelle-Écosse, Territoires du Nord-Ouest, Colombie-Britannique, Manitoba, Saskatchewan, Nunavut), d'autres ont choisi de se décrire comme un groupement (p. ex. l'Ontario), tandis que d'autres en sont encore aux premiers stades de la planification et n'ont pas encore fixé leur désignation (p. ex. le Yukon et le Nouveau-Brunswick).

⁴Voir la note 1 de la Feuille de route du CA, *supra*, à la page 8.

⁵Depuis la réunion de mars 2015, la plupart des groupes P/T d'AJ ont encore progressé vers la formalisation ou modification de leurs structures et/ou fait avancer leurs projets d'accès à la justice. Les observations formulées ici reposent sur les réponses au questionnaire que le Comité d'action a reçues en mars 2015, et ne tiennent pas compte de tous les progrès récents.

⁶Comme les groupes P/T d'AJ n'ont pas tous défini leur comité organisateur à titre de « comité directeur », on emploie « membres de base » plutôt que comité directeur pour désigner le groupe essentiel de personnes chargées de régir le groupe, de déterminer les domaines de priorité et de surveiller généralement les activités du groupe.

⁷Le groupe d'AJ (TAG) de l'Ontario est une exception à cet égard. TAG signale que sa liste de contacts compte 220 groupes, et indique que leur rôle est de faciliter la collaboration entre ces groupes.

⁸Réponse au questionnaire, Saskatchewan, versée au dossier du Comité d'action.

⁹Réponse au questionnaire, Ontario, versée au dossier du Comité d'action.

¹⁰Réponse au questionnaire, Nunavut, versée au dossier du Comité d'action.

¹¹Un prototype du RRAJ a fait l'objet d'un lancement public en avril 2015; à ce jour, plus de 100 personnes et organisations dans tout le pays ont adhéré au réseau. Dans l'année qui vient, le Forum canadien sur la justice civile collaborera avec des partenaires dans tout le pays à l'amélioration du réseau et au renforcement de la capacité des utilisateurs de partager les ressources et de coordonner leur action. Le Forum canadien sur la justice civile œuvrera aussi avec le Comité d'action en vue de trouver des moyens d'utiliser la plate-forme pour encourager la collaboration entre les groupes P/T d'AJ, et les autres intervenants en matière de justice.

¹²En ligne : www.ajrn.org.

¹³Chaque groupe d'AJ P/T a convenu, comme première étape, de désigner une « liaison pour la communication » et de fournir ses coordonnées. Cette personne sera chargée de diffuser l'information sur son groupe local et d'établir un lien avec le Forum canadien sur la justice civile, qui s'occupera de créer le réseau national de recherche sur l'accès à la justice.



Comité d'action sur
l'accès à la justice
en matière civile et familiale